



**Arrêté municipal n°2025-205 portant réglementation du stationnement
et accordant permission de voirie pour stationner une benne au
21 rue du Colonel Pleven du 12 novembre 2025 au 30 avril 2026**

Le Maire de Beaussais-sur-Mer,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212 – 2 et suivants,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, Signalisation temporaire,

Vu la demande du cabinet LADR Architectes sollicitant la pose d'une benne au 21 rue du Colonel Pleven – Ploubalay et l'occupation des places de stationnement devant le portail de la Ferme Morel dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une ancienne grange en restaurant.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'occupation temporaire du 12 novembre 2025 au 30 avril 2026,

Considérant que le projet de travaux est porté par la commune et qu'à cet effet aucune redevance d'occupation du domaine public ne sera demandée,

ARRÊTE

Article 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public du 12 novembre 2025 au 30 avril 2026 et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : rénovation d'une ancienne grange en restaurant, pose d'une benne au 21 rue du Colonel Pleven - Ploubalay 22650 Beaussais-Sur-Mer et occupation de places de stationnement devant le portail de la Ferme Morel.



Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I, quatrième partie, Signalisation de prescription et livre I, huitième partie, Signalisation temporaire) sera mise en place par le service voirie de la commune de Beaussais-sur-Mer.

Article 3 :

Les entreprises mandatées dans le cadre du marché public devront veiller au maintien de l'emplacement dans un excellent état de propreté.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au cabinet LADR Architectes et à la Brigade de Gendarmerie de Beaussais-sur-Mer.

A Beaussais-sur-Mer, le 27 octobre 2025

Le Maire, Eugène Caro



